



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Table des matières

I.	Le contexte général	3
II.	L'environnement économique	4
	A. Contexte international	4
	B. Contexte national	4
III.	La situation financière de la commune	5
	A. Evolution de la dette	5
	B. Evolution des charges d'intérêts depuis 2009	6
	C. Evolution du remboursement du capital depuis 2009.....	6
	D. Evolution générale de l'annuité	7
	E. Evolution générale de la dette depuis 2010	7
	F. Profil d'extinction de la dette	8
IV.	Budget principal : section de fonctionnement.....	8
	A. Recettes de fonctionnement	8
	1. Répartition des recettes	8
	2. Fiscalité.....	9
	3. Tarification.....	10
	B. Dépenses de fonctionnement	10
	1. Evolution générale des dépenses de fonctionnement.....	10
	2. Répartition des charges de fonctionnement.....	11
	3. Maîtrise des dépenses du personnel	12
	4. Concours financiers	12
	5. Capacité d'autofinancement	13
V.	Budget principal : section d'investissement	13
	A. Dépenses d'investissement	13
	1. Principaux projets structurants réalisés.....	14
	B. Recettes d'investissement.....	15
	1. Subventions d'investissement.....	15
	2. Opérations foncières	15
	3. Autres recettes d'investissement.....	15
VI.	Relations financières entre la commune et la CAPG	15
VII.	Budgets annexes.....	16
	A. Budget Annexe CCAS.....	16
	1. Dépenses du CCAS.....	16
	2. Recettes du CCAS.....	16

B.	Budget Annexe Caisse des Ecoles.....	17
1.	Dépenses de la Caisse des Ecoles.....	17
2.	Recettes de la Caisse des Ecoles.....	17
C.	Budget Annexe Cimetière.....	17
VIII.	Les orientations pour 2021	18
A.	En matière de fonctionnement	18
B.	En matière d'investissement	18

I. Le contexte général

La loi « Administration Territoriale de la République » dite loi ATR du 6 février 1992 impose aux communes de plus de 3 500 habitants la tenue d'un débat d'orientations budgétaires dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe » a modifié l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales comme suit :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées au budget primitif voire au-delà pour les programmes plus importants. La présentation de ce rapport doit également permettre d'informer les membres du comité de l'évolution financière du budget de la commune.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise notamment les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires.

Son objectif est enfin de préparer le vote du budget primitif 2021 qui sera présenté au prochain comité.

La convocation adressée aux membres du Conseil Municipal le 12 mars 2021, au cours de laquelle il est indiqué qu'il sera procédé au débat d'orientations budgétaires 2021, a été accompagnée du présent rapport sur les orientations budgétaires 2021.

II. L'environnement économique

A. Contexte international

Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus, l'économie mondiale a assisté en janvier 2020 aux premiers confinements de métropoles chinoises ; avant d'être touchée à son tour par la pandémie.

Depuis, l'économie mondiale évolue au rythme de cette dernière et des mesures de restrictions imposées pour y faire face. La première vague qui submergea les services hospitaliers au printemps a entraîné une mise en œuvre répandue du confinement par les gouvernements dès le second trimestre 2020. Ce dernier a alors induit un double choc tant sur l'offre et que sur la demande à l'échelle mondiale. Après une chute record de l'activité au premier semestre, les déconfinements progressifs au début de l'été se sont traduits par de nets rebonds même si l'activité est toutefois restée en retrait par rapport à fin 2019.

À la suite de l'accélération de la propagation de l'épidémie à partir de la fin de l'été, l'Europe et les Etats-Unis sont confrontés depuis l'automne à une deuxième vague de contaminations, conduisant à une réintroduction progressive des mesures restrictives voire à des nouveaux confinements, ont pesé sur l'activité au dernier trimestre.

Au sein de la zone euro, l'activité demeure sur l'année 2020 en retrait de plus de 4 % par rapport à fin 2019 ; même si elle a su globalement évoluer à la hausse et à la baisse au gré des restrictions. Notons cependant, que certains secteurs de services tels que les services de transports, de restauration et d'hébergement et les autres activités liées au tourisme demeurent durablement affectés. Les pays les plus touristiques (Espagne, France, Italie) souffrent ainsi davantage que les économies structurellement moins dotées de ces services. La seconde vague de l'épidémie cumulée à la reprise sans précédent de l'épidémie en Grande Bretagne en ce début d'année 2021 ; laissent présager que l'activité en zone euro devrait à nouveau se contracter, mais dans une moindre mesure, les gouvernements tentant de minimiser l'impact économique notamment en maintenant les écoles ouvertes et en préservant certains secteurs d'activité.

Malgré le soutien massif de l'Europe dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter à environ - 8 % en 2020 avant de rebondir à 6 % en 2021.

B. Contexte national

L'économie française a été durement touchée par la crise du COVID-19 dès le premier semestre 2020. Le PIB a chuté de 13,7 % au second trimestre à la suite du confinement national instauré au printemps dernier. Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport.

Grâce à l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a fortement rebondi à l'été tout en restant inférieure à son niveau d'avant crise. L'accélération des contaminations au cours du mois d'octobre a conduit à un nouveau confinement national entraînant là aussi un recul de

l'activité économique. Toutefois, compte tenu de la progressivité des mesures de restriction imposées depuis fin septembre (fermeture des bars, couvre-feux locaux, confinement national) et de l'allègement des restrictions en termes de déplacement et d'activité (maintien des écoles ouvertes), l'impact économique a été moins fort qu'au cours du premier confinement. La croissance française a chuté de - 10,3 % en 2020. Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est d'ores et déjà impressionnant.

Au premier semestre 2020, 715 000 personnes avaient déjà perdu leur emploi salarié. Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté dès mars le dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité. Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards € (1,3 % de PIB) et à 6,6 milliards € pour 2021. Malgré cela, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11 % d'ici à la mi-2021.

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné le premier confinement d'un vaste ensemble de mesures d'urgence. Ces mesures ont été conçues pour soutenir les ménages (en préservant leur emploi et la majeure partie de leurs revenus grâce au chômage partiel), soutenir les entreprises (en renforçant leur trésorerie par le biais de facilités de crédit) et soutenir certains secteurs d'activité les plus durement touchés par l'épidémie (tels que le tourisme, l'automobile et l'aéronautique). Au-delà de ces mesures d'urgence, le plan de relance initié en septembre 2020 de 100 milliards € (soit 4,3 % du PIB) financé à hauteur de 40 milliards € par l'Europe ; vise à soutenir l'activité et minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire. Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8 % du PIB.

Les finances publiques ont été fortement affectées par la crise économique et sanitaire liée à l'épidémie, à la fois sous l'effet de la dégradation de l'environnement macroéconomique et des mesures de soutien d'ampleur. L'année 2021 sera marquée par la mise en œuvre du plan de relance, qui a pour objectif le retour de la croissance économique et l'atténuation des conséquences économiques et sociales de la crise. En 2021, le déficit public se réduirait pour atteindre 6,7 % du PIB, soit une amélioration de 3,5 points de PIB par rapport à 2020 (10,2 % du PIB).

III. La situation financière de la commune

Au 1^{er} janvier 2021, l'encours de la dette de la commune de Saint Vallier de Thieu est composé de cinq emprunts. Ces cinq emprunts sont à taux fixe. A noter également que les emprunts sont des produits non structurés.

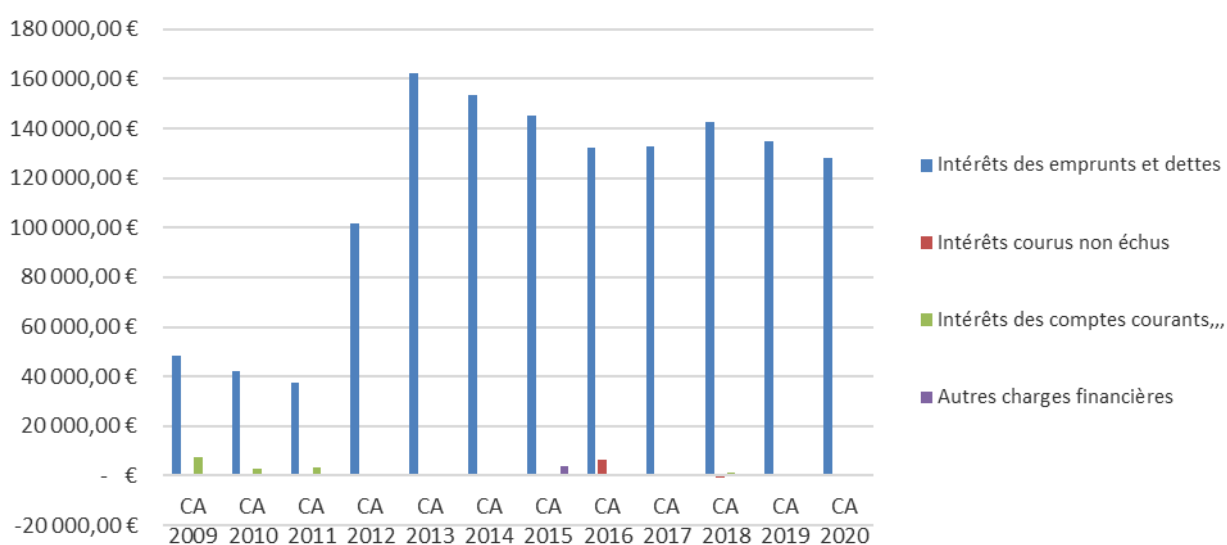
A. Evolution de la dette

Cinq emprunts ont été renégociés en 2015, diminuant le taux d'intérêt à 2,64 % contre des taux de 3,59 % à 4,90 %. Le nouvel emprunt a permis à la commune de gagner 16 427,76 € d'intérêts annuels depuis 2016.

Le taux moyen des emprunts est à ce jour de 2,48 %.

B. Evolution des charges d'intérêts depuis 2009

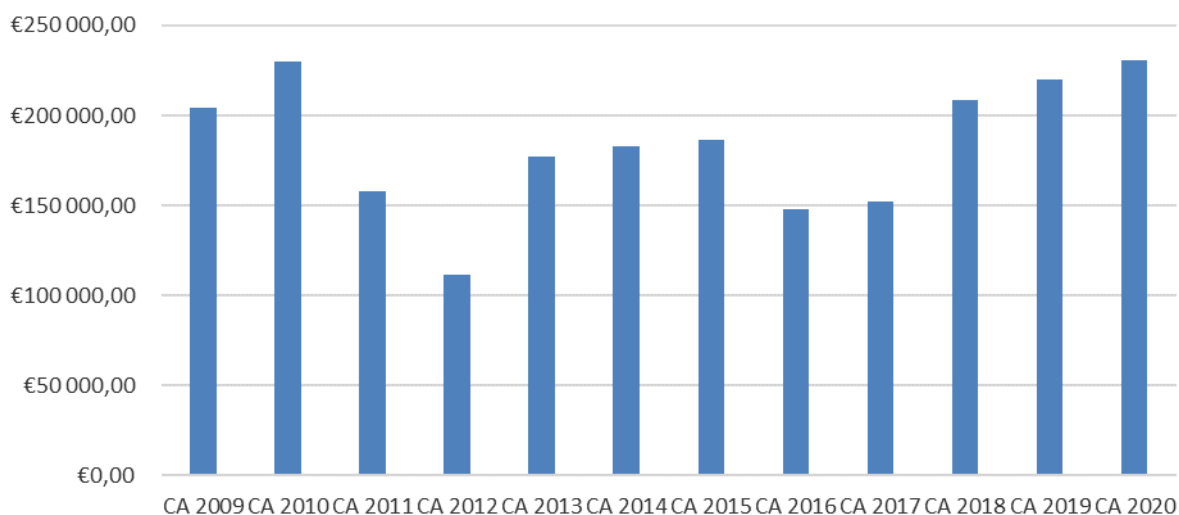
L'augmentation des charges d'intérêts en 2012 et 2013 correspond à l'emprunt de l'Espace du Thiey. Puis, les charges d'intérêts diminuent jusqu'en 2017 pour augmenter à nouveau en 2018, suite à l'emprunt réalisé pour la construction de la maison de santé. Depuis 2019, le montant des charges d'intérêt diminue à nouveau.



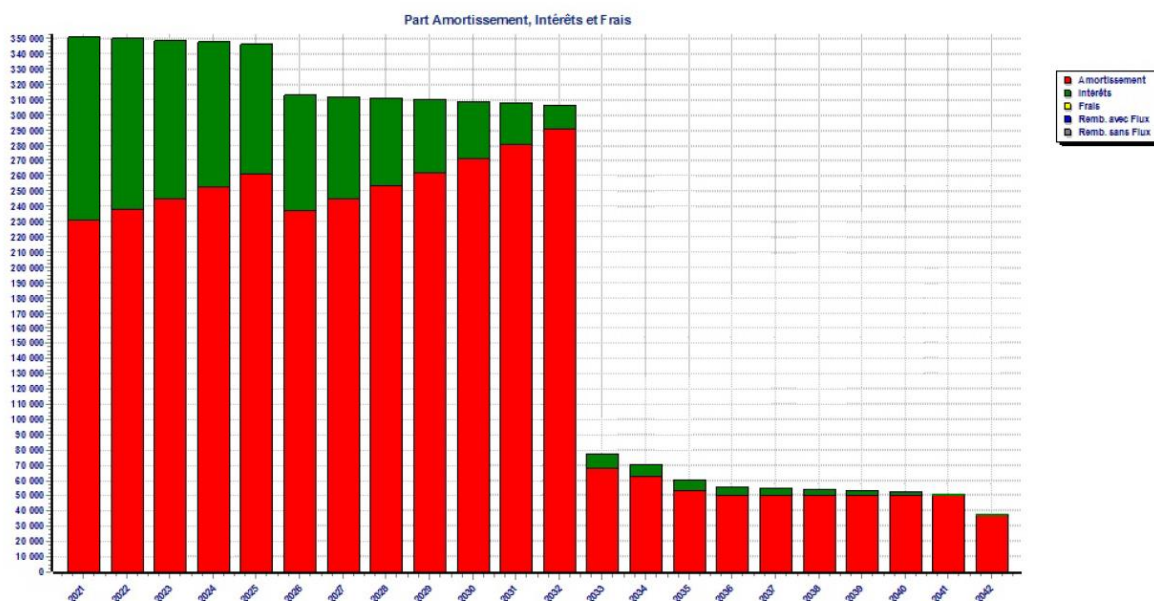
C. Evolution du remboursement du capital depuis 2009

Au 1^{er} janvier 2021, le capital restant dû est de 3 588 228,25 euros.

Depuis 2009, les variations du remboursement de capital s'expliquent également par les emprunts du pôle culturel en 2012 et de la maison de santé en 2017. L'évolution du remboursement du capital est la suivante :



D. Evolution générale de l'annuité

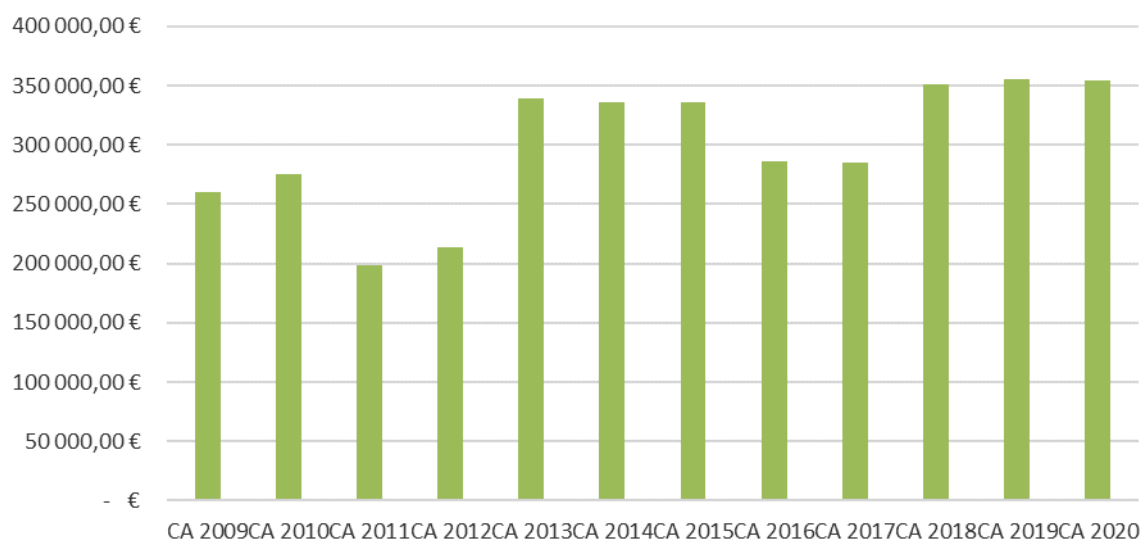


L'annuité de la dette est de 97 € par habitant contre 87 € par habitant au niveau du département, 122€ au niveau régional et 97 € au niveau national.

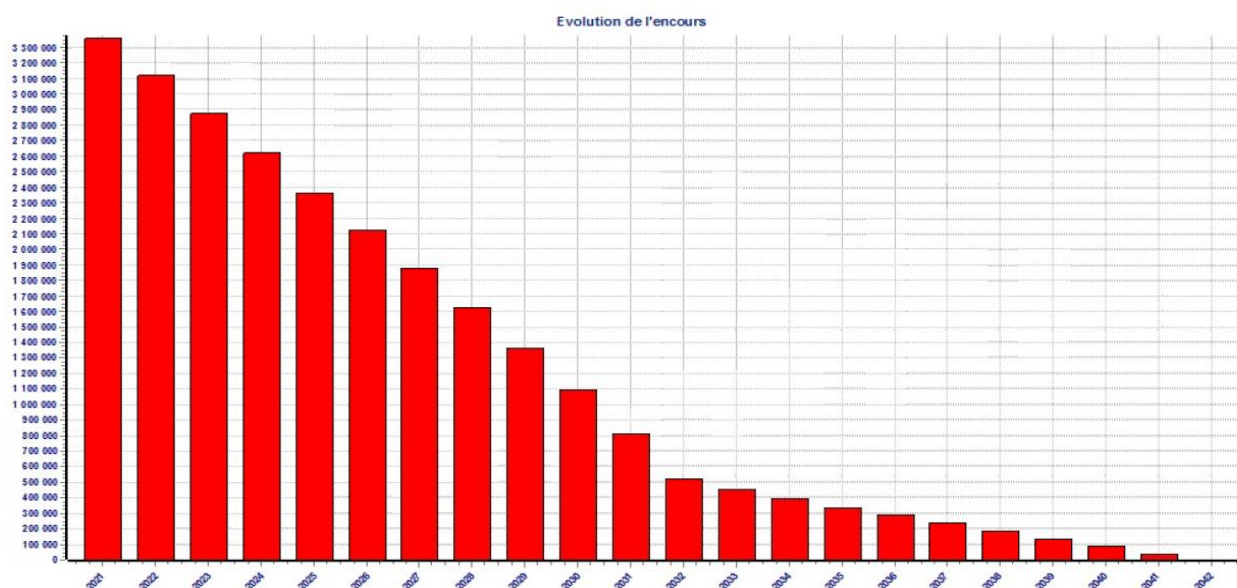
E. Evolution générale de la dette depuis 2010

L'encours de la dette est de 1 023 € par habitant, contre 811 € au niveau départemental, 893 € au niveau régional et 751 € au niveau national.

L'annuité de la dette suit les évolutions des charges d'intérêt et de capital comme suit :



F. Profil d'extinction de la dette

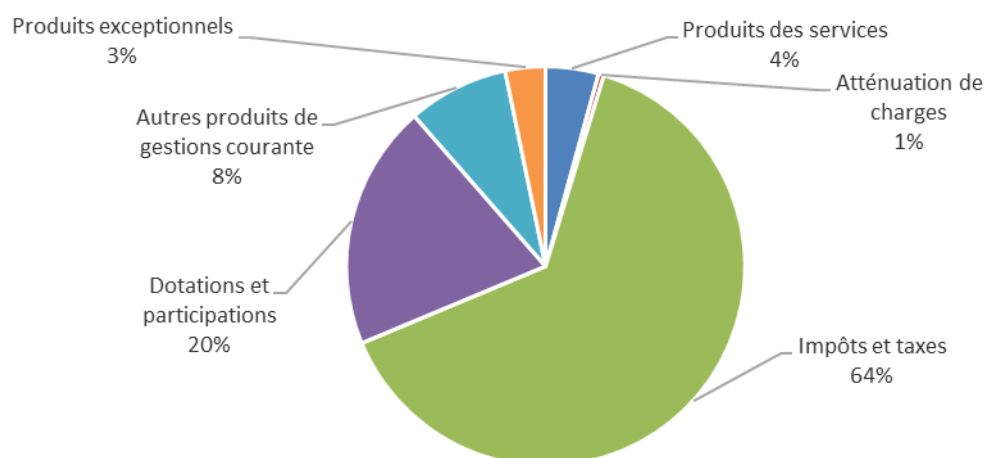


IV. Budget principal : section de fonctionnement

A. Recettes de fonctionnement

1. Répartition des recettes

Les recettes de fonctionnement sont à 64 % composées des impôts et taxes, les dotations et participations représentant 20 %.



Entre 2017 et 2020, les recettes de revenus des immeubles sont passées de 192 010,92 € à 290 705,31€ soit une augmentation de 98 634,39 € représentant 51,4 %. Cette augmentation est essentiellement due aux locations de la maison de santé.

2. Fiscalité

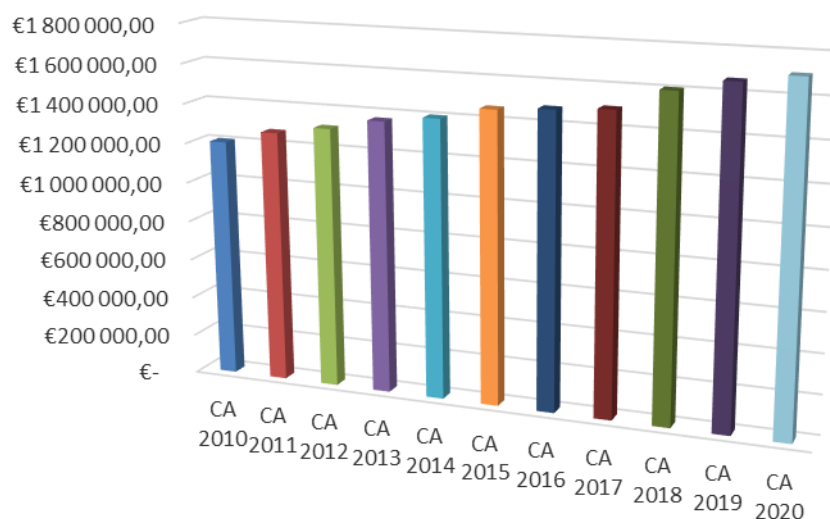
Sur une population légale de 3 599 habitants au 1^{er} janvier 2021, la commune compte 2 033 foyers fiscaux. Le revenu fiscal moyen par foyer est de 28 196 € et 53,2 % des foyers sont non imposables.

Selon les ratios de la direction des finances, la commune a un montant d'impôt par habitant de 460 €, ce montant étant inférieur au niveau départemental (576 €), au niveau régional (576 €) et équivalent au niveau national (454 €).

Le tableau ci-dessous montre que le taux de taxe d'habitation est proche des moyennes départementales et nationales, que le taux du foncier bâti est équivalent à la moyenne départementale mais nettement inférieur à la moyenne nationale.

	Taux 2020 Saint Vallier de Thiey	Taux 2020 Moyenne départementale	Taux 2020 Moyenne nationale	Bases communales / habitant	Bases départementales / habitant
Taxe d'habitation	14,56%	14,01 %	14.26 %	1 841 €	2 327 €
Taxe foncière (bâti)	14,31%	14.41 %	18.93 %	1 235 €	1 653 €
Taxe foncière (non bâti)	71,58%	32,57 %	48,91 %	8 €	15 €

Si les taux sont stables depuis plusieurs années, l'augmentation des recettes des contributions directes est directement liée à la revalorisation annuelle des bases fiscales, indexé sur l'indice des prix à la consommation depuis 2018. Pour 2021, l'évolution de l'indice des prix à la consommation ressort +0,02 %, qui sera aussi l'augmentation des bases fiscales.



3. Tarification

Les tarifs communaux sont répertoriés dans une nomenclature des tarifs qui fait l'objet d'une révision annuelle. Conformément à la délibération 2020.23.05.04 portant délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire, la revalorisation est actée par une décision municipale.

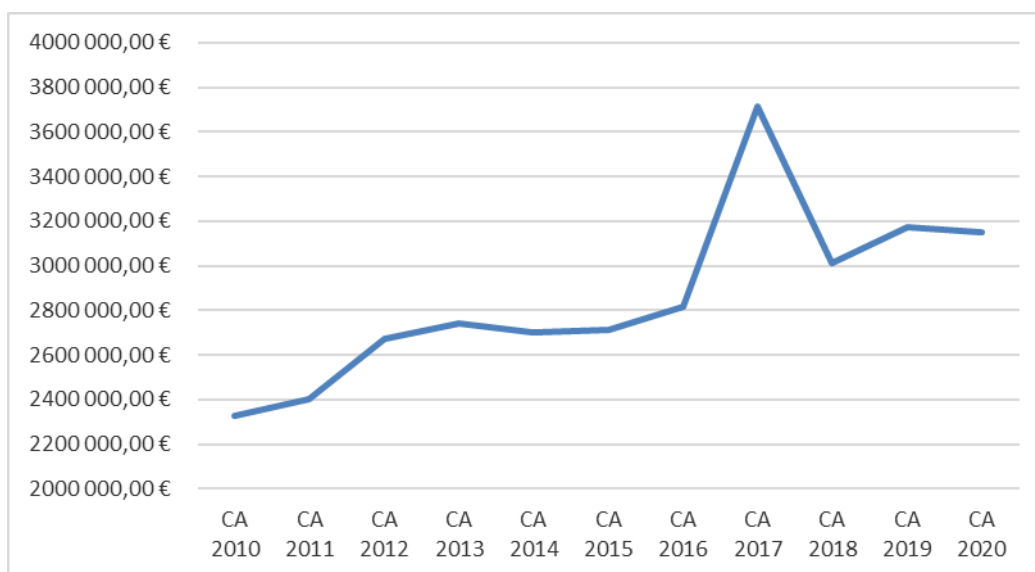
Le principe retenu est d'augmenter les tarifs annuels du taux d'inflation lissé sur une année complète. Ainsi, pour 2021, les tarifs communaux ont été réévalués de 0,2 % certains montants étant arrondis pour des facilités d'encaissement.

B. Dépenses de fonctionnement

1. Evolution générale des dépenses de fonctionnement

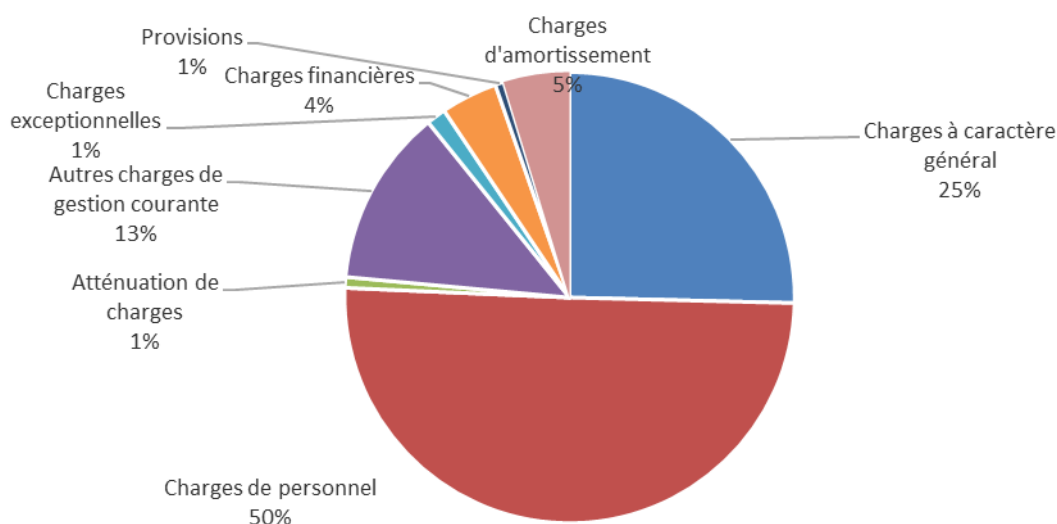
On constate que, depuis 2012, la commune s'attache à maintenir le niveau de dépenses de fonctionnement entre 2,7 millions et 3,2 millions d'euros.

La pointe en 2017 correspond à l'acquisition du terrain de la Bergerie, l'augmentation en 2016 à la mise en service de l'Espace du Thiey puis en 2018 de la maison de Santé, considérant qu'une partie des dépenses sont couvertes par les recettes de locations et de spectacles pour l'Espace du Thiey et de locations des cabinets médicaux pour la maison de santé. On constate également un infléchissement des dépenses en 2020, essentiellement lié à l'impact de la crise sanitaire.



2. Répartition des charges de fonctionnement

La répartition des charges de fonctionnement démontre que les dépenses de personnel représentent 50 % de l'ensemble des dépenses de la section, les charges à caractère général 25 %, le dernier quart étant réparti entre les autres charges de gestion courante (contributions syndicats, subventions aux associations, participations aux CCAS et CDE, indemnités élus...), les intérêts des emprunts, les amortissements et les atténuations de produits.

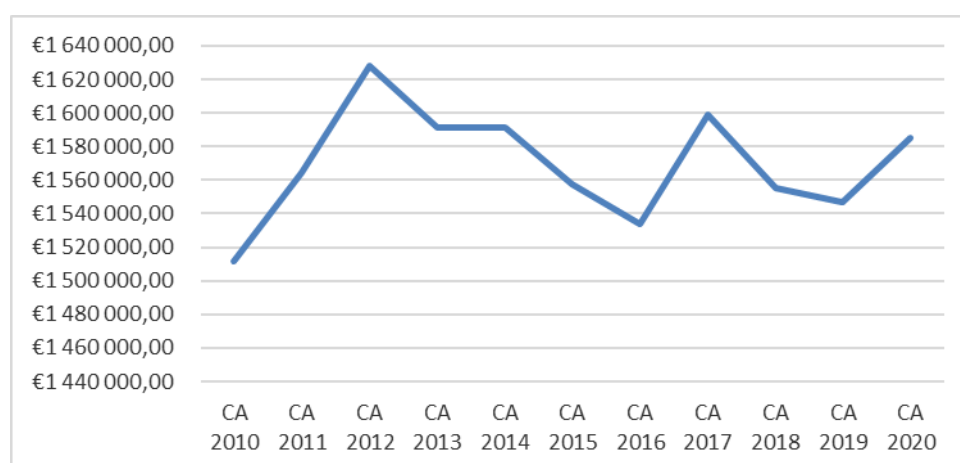


3. Maîtrise des dépenses du personnel

Les dépenses de personnel restent contraintes, au regard des baisses de dotations. En effet, les agents qui partent à la retraite n'ont pas tous été remplacés. Cependant il convient de majorer cette dépense des frais de nettoyage, considérant que la commune a fait le choix de recourir à une société de prestation de service pour les remplacements d'entretien des locaux.

Avec tous ces efforts de gestion, en 2019, le montant des dépenses de personnel par habitant est inférieur à tous les ratios comparatifs. Il est de 421 € sur la commune contre 543 € au niveau départemental, 588 € au niveau régional et 444 € au niveau national.

L'augmentation en 2020 s'explique notamment par le recrutement d'un agent non titulaire au service technique et l'augmentation de la cotisation à la CNRACL qui est passée de 10,83% à 11,10%.

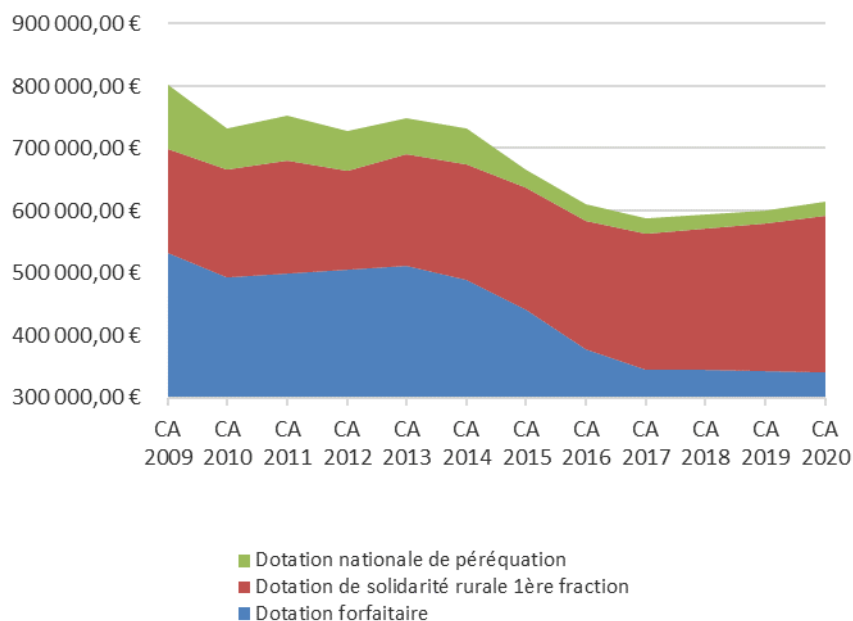


4. Concours financiers

a) Concours financiers de l'Etat

Le bloc communal subit une baisse importante des dotations de l'Etat. Ainsi depuis 2009, la commune a perdu une somme de 1 458 217 € de dotation cumulée.

	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Dotation forfaitaire	532 293,00 €	492 503,00 €	499 579,00 €	504 823,00 €	511 357,00 €	489 570,00 €	441 016,00 €	376 742,00 €	345 477,00 €	344 387,00 €	342 580,00 €	340 643,00 €
Dotation de solidarité rurale 1ère fraction	165 648,00 €	172 608,00 €	181 742,00 €	159 616,00 €	178 531,00 €	185 504,00 €	196 187,00 €	207 028,00 €	218 067,00 €	226 626,00 €	235 982,00 €	251 698,00 €
Dotation nationale de péréquation	104 107,00 €	67 147,00 €	70 740,00 €	63 666,00 €	59 087,00 €	55 969,00 €	29 525,00 €	26 573,00 €	23 916,00 €	22 046,00 €	21 668,00 €	21 708,00 €
Total	802 048,00 €	732 258,00 €	752 061,00 €	728 105,00 €	748 975,00 €	731 043,00 €	666 728,00 €	610 343,00 €	587 460,00 €	593 059,00 €	600 230,00 €	614 049,00 €



b) Les contributions et subventions de la commune

La commune verse chaque année des contributions à des syndicats, SDEG, SIVU, PNR, Conservatoire départemental, soit au total 122 945,73 € pour 2020.

La commune verse également des subventions d'équilibre aux budgets annexes, Caisse des Ecoles et CCAS, pour un montant total de 82 200 € en 2020.

Par ailleurs, des subventions sont versées aux associations qui en font la demande, après examen et validation du dossier. La somme des subventions représente 47 665,39 €. En 2020, la commune a versé une subvention de 9 000 € au club de football sachant que la somme nous a été rendue en 2021.

5. Capacité d'autofinancement

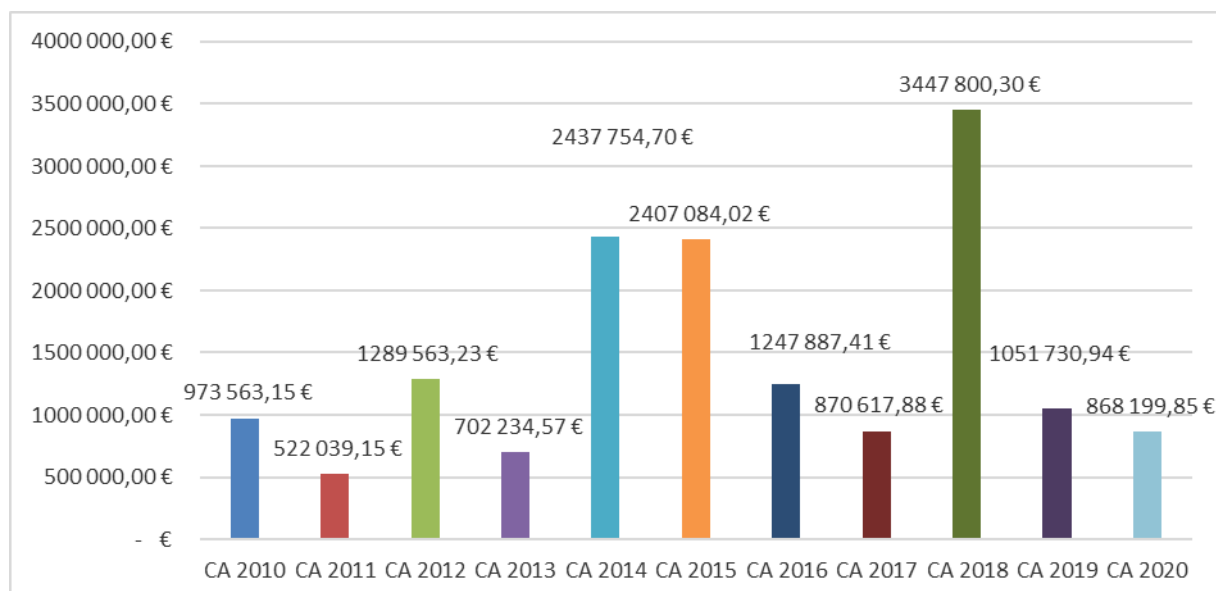
La commune dispose d'une capacité d'autofinancement brute de 414 432 € soit 113 € par habitant contre 213 € au niveau départemental, 192 € au niveau régional et 191 € au niveau national, la CAF brute étant la différence entre les produits et les charges de fonctionnement.

V. Budget principal : section d'investissement

A. Dépenses d'investissement

Depuis 2010, le montant total des dépenses d'investissement s'est élevé à 15 818 475,20 €. Le graphique ci-dessous représente l'importance de l'investissement sur 2014 et 2015, montants liés à la construction de l'Espace du Thiey et en 2018, suite à la construction de la maison de santé.

Ces dépenses d'investissement représentent un montant de 354 € par habitant contre 414 € pour les communes de même strate au niveau départemental.



1. Principaux projets structurants réalisés

a) Voirie, Réseaux

- Création de réseaux d'eaux pluviales : chemin de Sainte Anne, Avenue Léopold Funel,
- Travaux de voirie : giratoire RD 6085, avenue Léopold Funel, rue de l'hôpital, allée du Stade, avenue de Provence ...

b) Rénovation de patrimoine, foncier

- Aménagement du bâtiment Goby pour le siège du PNR, quatre logements, et les archives
- Travaux de rénovation de logements : presbytère, 4 saisons, Goby, Cyprines, Place Cavalier Fabre,
- Travaux dans les écoles : réfection de la cantine d'Emile Félix, self- service dans les deux écoles, changement menuiseries Emile Félix, aménagement de la cuisine centrale,
- Création d'un columbarium cimetière Sainte Anne et cimetière Sainte Brigitte, construction de caveaux cimetière Sainte Anne et cimetière Sainte Brigitte,
- Achat de terrain : station d'épuration, gendarmerie, terrain de la bergerie, tennis à la Thébaïde, deux logements aux Cyprines, garage allée du stade

c) Sports, Culture, Santé

- Aménagement du skate-park, du citystade,
- Construction de l'Espace du Thiey
- Construction de la Maison de Santé

B. Recettes d'investissement

1. Subventions d'investissement

Les recettes de subventions reçues pour l'investissement sont plus élevées sur la commune que pour les autres communes de même strate : 106 € à Saint Vallier de Thiey contre 75 € au niveau national. En 2019, ce niveau s'explique notamment par le montant important de subventions perçues pour la construction de la Maison de Santé.

2. Opérations foncières

Le 10 janvier 2020, la commune a préempté l'acquisition d'un immeuble avenue Adrien Guébard pour un montant de 175 000 € auxquels s'ajouteront les frais de notaire.

3. Autres recettes d'investissement

En matière de FCTVA, la commune a perçu pour 2020 : 171 257 €.

En 2019, la somme représentait 151€ par habitant nettement supérieure aux 59 € au niveau départemental et 44 € au niveau national.

VI. Relations financières entre la commune et la CAPG

Au 1^{er} janvier 2017, en application de la loi du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, deux compétences essentielles sont devenues communautaires, le tourisme et le développement économique sans incidence financière pour la commune.

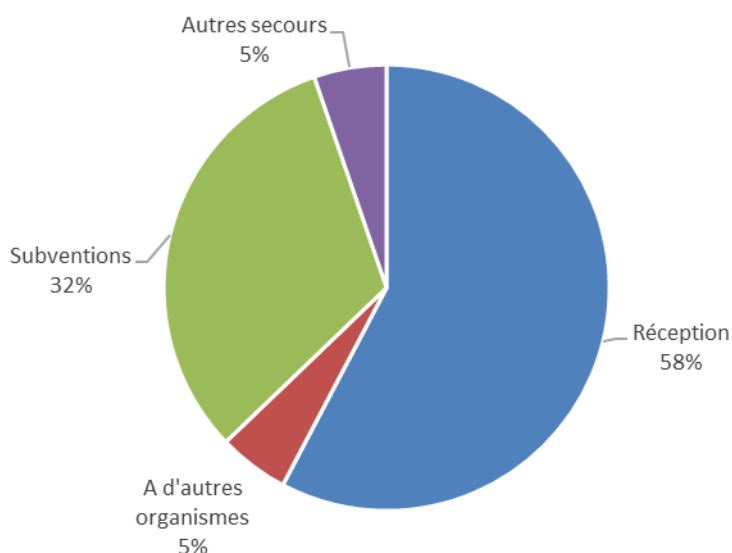
Direction des Services Informatiques

Depuis le 1^{er} juillet 2018, la commune a signé une mutualisation des services de la Direction des Services Informatiques. Aussi, pour le matériel informatique, la commune n'a pas reconduit le contrat de maintenance avec le SICTIAM. Les services de la DSI de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse interviennent directement sur le matériel communal, le coût horaire ayant été fixé à 25 €.

VII. Budgets annexes

A. Budget Annexe CCAS

1. Dépenses du CCAS



En 2020, en raison de la crise sanitaire, le repas de Noël a été remplacé par un panier à l'ensemble des personnes âgées de la commune. Le panier a été confectionné avec des produits locaux.

Les subventions sont versées aux associations à but social et notamment l'association humanitaire sapeurs-pompiers qui gère la banque alimentaire sur la commune et la Conférence Saint Vincent de Paul qui apporte régulièrement son soutien financier par l'intermédiaire du CCAS.

Autres secours : aides aux personnes en difficultés

2. Recettes du CCAS

Les recettes du CCAS sont à 58,11 % composées d'une subvention de la commune, 12 400 € pour 2020. 15,7% des recettes proviennent des dons de l'office éco-culturel. Elles comprennent également les recettes des repas hebdomadaires des personnes âgées, lesquelles ont nettement diminué en 2020, les repas n'ayant été servis que sur deux mois, et le remboursement du département des dossiers d'aide sociale, 55 € par dossier.

B. Budget Annexe Caisse des Ecoles

Le budget de la caisse des écoles comporte uniquement une section de fonctionnement. Il est considéré que les acquisitions et travaux en investissement font partie intégrante du patrimoine de la commune. Aussi, les écritures d'investissement pour les écoles sont enregistrées sur le budget principal.

1. Dépenses de la Caisse des Ecoles

Les dépenses de la Caisse des Ecoles sont composées à 90 % des repas pour la restauration scolaire. Elles comprennent également les fournitures scolaires 36 € par élève et par an, les fournitures de direction, les fournitures scolaires collectives, les transports pour les sorties scolaires, les séjours.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le marché de restauration scolaire, pour une durée de trois ans, repose sur le principe d'une alimentation 100% durable, tous les fruits et légumes, céréales, féculents et légumineuses, œufs en alimentation biologique, les viandes labellisées label rouge et poissons labellisés pêche durable.

Les repas sont fabriqués à 100 % sur la cuisine centrale, les produits sont locaux et de saison.

Une entreprise locale a été retenue. Cette entreprise, à taille humaine, permet de mieux échanger sur le suivi du marché.

2. Recettes de la Caisse des Ecoles

Les recettes sont à 49,8 % constituées des recettes de restauration scolaire, 19,33 % des autres redevables (personnes âgées, sapeurs-pompiers) et de 27,8 % de subvention de la commune.

C. Budget Annexe Cimetière

Le cimetière étant considéré comme un service public à caractère industriel et commercial. Le cimetière dispose d'un budget annexe qui permet de cumuler les recettes de caveaux, les recettes de concessions étant comptabilisées sur le budget principal.

Aucune dépense n'a été enregistrée en 2020. Le résultat cumulé soit 19 139,70 € permettra de construire de nouveaux caveaux.

VIII. Les orientations pour 2021

A. En matière de fonctionnement

Au vu du contexte national et international de 2021, la préparation du budget primitif 2021 est très difficile. En effet, le budget doit s'équilibrer avec une juste répartition des dépenses, et des recettes qui diminuent.

La masse salariale demeure le poste structurellement le plus élevé avec peu de marge de manœuvre. Le budget 2021 va poursuivre la politique de gestion contrainte avec néanmoins une progression liée aux recrutements de l'année 2020. Au regard des nouveaux dispositifs, et notamment de Petites Villes de demain, ainsi que la croissance des besoins liés aux nouveaux équipements, à l'accroissement de la population et aux nouvelles normes établies, il est prévu une augmentation de la masse salariale pour 2021.

Afin de ne pas fragiliser le tissu associatif local, les subventions pour les associations seront calculées sur une enveloppe globale constante.

B. En matière d'investissement

Les investissements prévus pour 2021 s'inscrivent sur la base des projets structurants suivants :

- Aménagement de pavés dans le cœur village,
- Aménagement d'un cheminement doux chemin de Praredon
- Matériel pour les écoles (informatique...)
- Mise aux normes bâtiments communaux accessibilité handicapés,
- Travaux de rénovation des toitures,
- Equipement scénique Espace du Thiey